

Grille tarifaire du stationnement aux Fontanettes et aux Prioux

Le stationnement est payant de manière continue de 0h00 à 24h00, y compris les samedis, dimanches et jours fériés, du 6 juin 2026 au 13 septembre 2026, selon la tarification suivante :

Les deux premières heures offertes une fois par jour la troisième heure à l'issue des deux heures offertes est de 3 €.

<u>Véhicule léger</u>	TARIF		<u>Véhicule aménagé ou camping-car</u>	TARIF
1 jour = 24 heures	10 €		1 jour	25 €
2 jours	18 €		2 jours	50 €
3 jours	25 €		Le stationnement est limité à 2 jours	
4 jours	32 €			
5 jours	38 €			
6 jours	44 €			
7 jours	50 €			
Tarif « saison »	120 €			

*L'insuffisance ou le défaut de paiement de la redevance de stationnement (non-paiement ou dépassement du temps imparti) entraîne la mise en œuvre d'un forfait post-stationnement (FPS) dont le montant est fixé à **35 € pour les voitures légères et à 50 € pour les véhicules aménagés et campings cars**. Un forfait post-stationnement **minoré est proposé à 25 € pour les VL et à 40 € pour les camping-cars et les véhicules aménagés**, s'il est réglé dans les 3 jours suivant sa notification. La somme déjà acquittée, le cas échéant, sera déduite du FPS minoré. Ce forfait pourra être payé en ligne via l'application mobile ou directement sur les bornes.*